

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, portant
application aux colonies de la Guadeloupe,
de la Martinique et de la Réunion, des lois
du 22 juillet 1867 et du 19 décembre 1871 sur la
contrainte par corps (N° 39, session 1891.)

Nommée le 30 avril 1891.

MM.

1^{er} BUREAU : LOURTIES.

2^e — GADAUD.

3^e — GUÉRIN.

4^e — TRARIEUX.

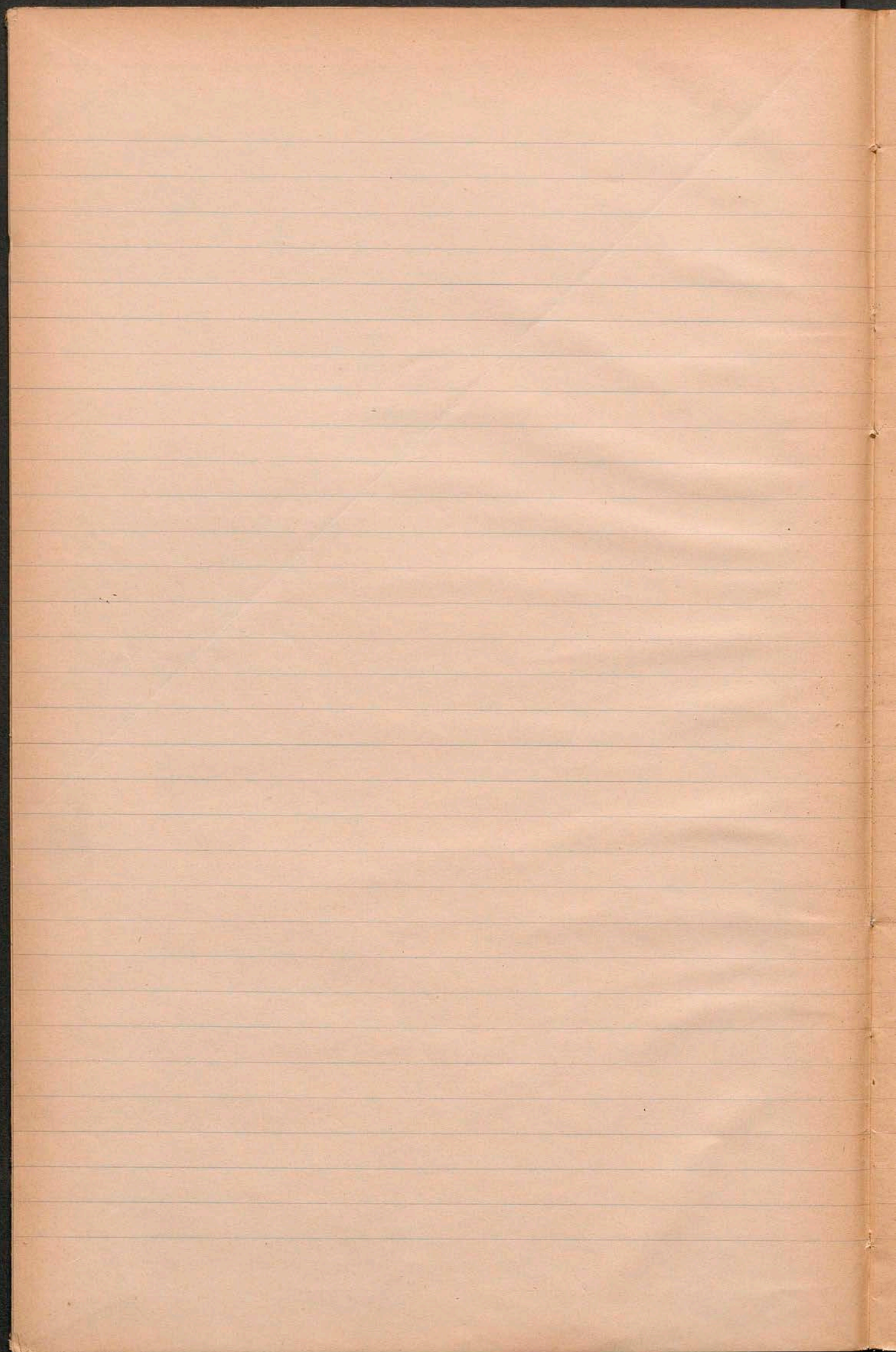
5^e — JULES GODIN. *Secrétaire*

6^e — DROUHET. *Président*

7^e — THÉZARD. *Baron de LA BARRÈRE*

8^e — DUPOUY. *JOURNAULT*

9^e — ISAAC. *Rapporteur*



Seance du 4 Mai 1891

Ames auverni Pubesce et Drabica

Secretaria et Gdus

après quelques observations. Les pages de la base
adoptées.

infracta est unum cognatum

Le Rapporteur

Le Président

Jul Gdij

Franchet

Seance du 11 Mai

Le plan est unum et de la base unum le quart
infracta d'une lecture de son rapport de la base unum
L'ordre

Le Rapporteur

Franchet

Jul Gdij

Seance du 18 Mai

Le compte rendu est unum et de la base unum
et l'après qui d'un rapporteur

L'ordre

Le Rapporteur

Franchet

Jul Gdij